



PIÈCES AUTO POUR LES PROS

A3 PRO

DISTRIBUTEUR DE PIÈCES DE RECHANGE AUTOMOBILES

A3PRO S.A.S. au capital de 4 000 000 €

R.C.S. Béziers - Siret 822 015 442 00012 - APE 4531Z

FR 12 822 015 442

ZAC Saint-Martin Sud

34120 PEZENAS

Tél. : 04 20 100 200

Fax : 04 26 99 58 18

www.a3pro.fr

FACTURE

L.C.R.

Magasinier :

du : 14/05/2024

Echéance le : 30/06/2024

LAMERAND DELPHINE

GARAGE AUTO DVS

67 AVENUE JEAN JAURES

34600 BEDARIEUX

TVA : FR12902550565

Page :1/1

N° Document	N° Client	Votre Commande	Marque	V.I.N.	N° Immatriculation	Kilométrage	N° Commande
4530849	0165285			Zone Expedition : 03			5227982

Désignation	N° Pièce	Quantité ou temps	C T	Prix unitaire hors taxe	Remise %	Prix unitaire net hors taxe	Montant
** BL 5227982 DU 14/05/2024 **							
BEL YANNICK							
ECO 5 DETOX	ECO8107 C1DP04	5,00	4	45,78	30,00	32,05	160,23
ECO 5 DETOX	ECO8107 C1DP04	1,00	4	0,00	30,00	0,00	
OFFERT							
INJECT DIESEL	ECO1210 C0PQ08	5,00	4	14,87	30,00	10,41	52,04
INJECT DIESEL	ECO1210 C0PQ08	1,00	4	0,00	30,00	0,00	
OFFERT							
INJECT ESSENCE	ECO1200 C1LQ03	5,00	4	14,87	30,00	10,41	52,04
INJECT ESSENCE	ECO1200 C1LQ03	1,00	4	0,00	30,00	0,00	
----- SOUS-TOTAL PIECES ----- 264,31							
OFFERT							
INFORMATION :							
POUR UN MEILLEUR TRAITEMENT DE VOS LITIGES, NOUS VOUS DEMANDONS							
DE FAIRE VOS RECLAMATIONS DANS LA DEMI-JOURNEE QUI SUIT LA							
RECEPTION DE VOS COLIS							
TOUTE RECLAMATION HORS DELAI, NE SERA PAS PRISE EN COMPTE							

Total hors taxe		Montants T.V.A.		Total T.T.C
PI : 264,31	acquittés sur les débits suivant autorisation de l'Administration	(4) 20,000		317,18
MO : 0,00 264,31		264,31		
DIV : 0,00		52,87		

Coupon à joindre à votre règlement

N° Document	N° Client	N° Commande
4530849	0165285	5227982
Echéance le : 30/06/2024		
14/05/2024	317,18	



MODALITÉS ET CONDITIONS DE RÈGLEMENT : Toutes nos ventes, fournitures, réparations et prestations de services sont payables à nos bureaux, au comptant à la date de facturation et ne font l'objet d'aucune condition d'escompte. Lorsque l'acheteur est un professionnel, en application de l'article L441-6 du Code de Commerce, il est expressément convenu qu'en cas de retard de paiement, l'acheteur pourra se voir appliquer des pénalités calculées sur les sommes exigibles et non payées à bonne date au taux minimum prévu par la loi, égal à 3 (trois) fois le taux d'intérêts légal en vigueur à compter de la date d'exigibilité desdites sommes. Par ailleurs, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant minimum de 40 € (quarante euros) pourra être appliquée à l'acheteur.

RÉSERVES DE PROPRIÉTÉ : Le transfert de la propriété des marchandises objet de la présente facture est suspendu jusqu'au paiement intégral de leur prix conformément aux dispositions de l'article L 621-122 du Code de Commerce, les risques étant néanmoins transférés à l'acquéreur dès la livraison des marchandises.

ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE : En cas de contestation entre commerçants, les tribunaux compétents sont ceux dans le ressort desquels se trouve le siège de notre établissement.